

## L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)

### 40% de surface urbanisée en plus pour 11% de croissance démographique !

Cette expansion rapide des zones urbaines sur les 10 dernières années en France, appelée étalement urbain, est source de nombreux problèmes environnementaux et financiers dont :

- une augmentation des distances de déplacement (donc plus d'émission de gaz à effet de serre)
- des réseaux (électrique, assainissement, ...) plus longs donc plus coûteux à mettre en œuvre et entretenir

L'urgence climatique combinée aux impératifs socio-économiques conduit donc les collectivités à s'orienter vers un mode d'aménagement du territoire qui soit compatible avec les enjeux du développement durable.

### L'AEU : un outil au service de l'aménagement durable

Développée par l'ADEME, l'AEU est un outil d'aide à la décision à destination des maîtres d'ouvrage de projets urbains et autres praticiens de l'aménagement et de l'urbanisme. Démarche volontaire, elle se définit comme une approche globale et transversale, permettant de veiller au respect des exigences réglementaires en matière d'environnement et d'optimiser sur le plan environnemental et énergétique les pratiques urbanistiques.

#### ✓ Pour qui ?

L'AEU est une démarche volontaire qui s'adresse : aux collectivités locales, aux professionnels de l'urbanisme, aux bureaux d'études généralistes intervenant dans le secteur de l'environnement ainsi qu'aux chargés de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

#### ✓ Comment ?

L'AEU accompagne le projet tout au long du processus d'élaboration, des études préalables à la réalisation. On distingue généralement 4 étapes :

1. **Le diagnostic thématique** : identification des impacts du projet pour différents volets thématiques (eau, énergie, déplacements, acoustique, déchets, biodiversité, climat, paysage, sol...)
2. **Restitution du diagnostic et hiérarchisation des enjeux** : appropriation du diagnostic par les acteurs locaux, définition des enjeux prioritaires
3. **Préconisations d'aménagement** : adaptation du projet aux impératifs environnementaux
4. **Formalisation des préconisations dans les documents de planification** (PLU, SCOT, cahier des charges de cessions de terrain)

#### ✓ Combien ?

ADEME : accompagnement technique de l'AEU pour les maîtres d'ouvrage + aide financière de 50% du coût de l'étude (plafond 20 000 € pour les projets d'aménagement, 50 000 € pour les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLH...)).

#### Exemples d'AEU

##### ✓ PLU de la CC de la région de Brumath

##### ✓ ZAC de la Pelousière à St Herblain

*Projet* : Construction de 550 logements sur 22 ha en procédure ZAC

*Maître d'ouvrage* : Ville de St Herblain

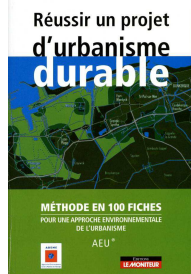
*Objectif de l'AEU* : intégrer les exigences environnementales dans la définition des principes d'aménagement de la ZAC

*Thématiques retenues* :

- Maîtrise de l'énergie
- Protection de la ressource en eau
- Limitation de l'imperméabilisation des sols
- Valorisation déchets par collecte sélective
- Accessibilité en transports en communs et modes doux
- Mise en valeur du patrimoine paysager

- ➔ documents d'aménagement de la ZAC
- ➔ documents d'aménagement opérationnel par îlot (cahier des charges de cession, cahier des recommandations architecturales et paysagères...)

*Contact* : Loire Océan Développement 02 40 95 95 30



#### Pour aller plus loin :

- « Réussir un projet d'urbanisme durable », guide disponible à la vente sur <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=33673&p1=1&ref=12441>
- **Guide AEU**, téléchargeable en ligne sur <http://www.ademe.fr/martinique/images/156Guide%20m%C3%A9thodologique%20AEU.pdf>
- **Contact ADEME Alsace** pour les AEU sur <http://www.ademe.fr/alsace/docs/AEU-delegation-Alsace.doc>

**Le climat change, nous aussi !**

